

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 A 18 H 00  
À LA MAIRIE**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : DUCROS Bernard, ASSENAT Bernard, AUVRIGNON Claudine, BALLATORE Virginie, BOUZIGE Didier, BREYSSE Josiane, CHAROUSSET Cécilia, CHIRON Dolorès, FABREGOULE Laurence, OBINO Laurent, PONSERO Régis, SERMET Sandrine, TEISSIER Vincent.

**ABSENT REPRÉSENTÉ** : M. BONNEMAINS Hervé donne procuration à M. DUCROS Bernard

**ABSENT EXCUSÉ** : M. ROUMEAS Bertrand.

Monsieur BOUZIGE Didier a été nommé Secrétaire.

\*\*\*\*\*

- Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour supprimer deux points de l'ordre du jour. Il s'agit de reporter les délibérations à prendre concernant l'attribution du marché « création d'une aire de jeux » et du marché « réalisation d'un pump-track ». Et de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Monsieur le Maire propose de prendre une délibération concernant le renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial. Le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable aux modifications apportées à l'ordre du jour.
- Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 22 Juillet 2021.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'annuler et remplacer la délibération prise en 2020 concernant l'implantation de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides. Les travaux n'ayant pas été faits en 2020, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération. Monsieur le Maire indique que la subvention qui est attribuée par le SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) a augmenté, elle est passée de 50 % à 65 % du montant H.T. des travaux. Il est donc nécessaire de signer cette nouvelle convention d'occupation du domaine public entre la Commune d'ORSAN et le SMEG qui est conclue pour une durée de 10 ans à compter de sa signature. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au conseil communautaire du 5 juillet dernier, les statuts de l'agglomération ont été modifiés. Les conseils municipaux ont 3 mois pour délibérer et se prononcer sur cette modification qui porte sur les objectifs, chantiers et compétences de l'agglo. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux statuts. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération approuvant les nouveaux statuts de l'Agglomération du Gard Rhodanien.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de recourir à une décision modificative par virement de crédits sur le Budget Annexe Convention Eau et Assainissement. Il s'agit, en Investissement, d'augmenter le compte (RECETTES) **458220201 de 55 000 €** afin de pouvoir augmenter le compte (DEPENSES) **458120201 de 55 000 €**. Le Conseil Municipal prend une délibération à l'unanimité autorisant le virement de crédits.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention auprès du Conseil Régional concernant le projet de création de locaux de commerces. Monsieur le Maire explique que ce